



# FORMATION

## FONCTIONNEMENT ET ATTRIBUTIONS DES DP ATTRIBUTIONS EN H.S.C.T (Hygiène – Sécurité et Conditions de Travail)

### Référence :

125-315-12

### Durée :

2 jours

### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

### Public :

Secrétaire de CE  
Trésorier de CE  
Trésorier adjoint de CE

### Pré-requis :

Aucun

- **Prévenir** et anticiper les accidents du travail et l'apparition des maladies professionnelles.
- **Permettre** aux DP de comprendre leurs prérogatives et leurs missions dans le cadre du fonctionnement de l'instance qu'ils exercent dans le cadre de leurs attributions, les notions d'Hygiène, les impératifs de Sécurité, les Conditions de Travail, et de Santé au travail.

### Méthodes pédagogiques

- Supports de cours
- Mise en situation
- Exercices
- Réflexion
- Attestation de formation

## **PROGRAMME**

### **1 - La Prévention des risques professionnels**

- Missions analogues à celles du CHSCT
- Détecter les risques professionnels (La chasse aux dangers)

### **2 - Obligations vis-à-vis des DP**

- Accès aux registres
- Le document Unique d'évaluation des risques
- Le rapport et le programme de prévention des risques professionnels

### **3 - Les ressources extérieures au Comité**

- Les services de santé au travail
- Inspection du travail
- CRAM

### **4 - Situation de danger grave et imminent**

- Danger grave et imminent
- Le droit d'alerte
- L'alerte
- Le droit de retrait
- L'obligation de l'employeur
- Rôle de l'inspecteur du travail

## 5 - Principes généraux de prévention

- Obligation générale de sécurité
- Définitions
- Les règles

## 6 - Accidents, maladies, harcèlements

- Accident du travail
- Accident du trajet
- Maladie professionnelle
- La maladie du salarié et ses conséquences
- Visite médicale
- Manquements aux règles d'hygiène et de sécurité
- Harcèlements.

## 7 - Règles de Sécurité

- Le registre de sécurité
- Les équipements de travail
- Les équipements de protection individuels et collectifs
- Premiers secours
- Substances et préparations dangereuses
- La manutention des charges

## 8 - Formations à la sécurité

- Les Personnels sensibles
- Les DP et le plan de formation